

qu'eux, sondant leur poche sans y trouver un denier, passeront, tête baissée, devant l'enseigne du cabaret !

Sa femme tenta de le retenir ; son équipage refusa de le suivre : — N'importe ! fit-il, j'irai avec mes trois fils.

Son bras vigoureux eut bientôt dressé les mâts de sa chaloupe et hissé les voiles qu'arrondit le souffle du nord, et voici que la barque s'ébranle, se roule, s'agite et s'élançe. Regardez-la cingler. Quelle grâce et quelle magie dans son allure ! L'onde phosphorescente rejaillit devant elle en paillettes d'or, et sa quille, en fuyant, trace un rapide sillon. Quelle vitesse en sa marche ! elle voguait, elle voguait. En rade déjà. A la mer les filets.

Puis, voici qu'autour de la carène, Jacques entend un bruit pareil à celui de plusieurs robes qui se froissent ou de drapeaux qui tourbillonnent au vent. A l'avant, à l'arrière, à tribord, à babord, partout, des myriades de poissons se mêlent, se croissent, sautillent, se jouent. Au lever du jour, la mer laisse voir à sa surface une foule de raies au vaste contour, de rougets au corps de rubis, de turbots plus gros que celui de Domitien, de merlus, de dorades, dont les écailles brillaient au soleil, lorsqu'ils humaient l'air au dessus des flots. Tous ils suivaient obstinément la chaloupe et s'attachaient à son essor comme par l'effet d'un magnétisme attractif.

Les enfans de Jacques tressaillirent et se crurent en proie à une hallucination. Pour lui, ivre de joie, il ne soupçonnait rien de surnaturel. Dieu lui inspirait à dessein une aveugle confiance. Fier d'avoir surmonté les remontrances craintives, il ne pensa qu'à la pêche abondante qui lui était promise, aux regrets de son équipage, au contentement de son épouse et à la confusion de ses ennuyeux sermonneurs.

C'est un instant de bien vive sensation pour le pêcheur que celui où il retire ses filets ; de peine, s'il les sent légers, et si, à mesure qu'il les découvre, ils ne paraissent diaprés que par l'eau qui les tapisse passagère ; de plaisir, s'ils pèsent à la main qui les soulève et se festonnent d'être écaillés qui se débattent, impuissans dans leur prison de lin.

Comprenez donc quelle fut l'ivresse de Jacques, en sentant, au poids de ses filets, que ses enfans et lui avaient peine à les remonter. La pêche des fils de Zébédée ne devait point égaler celle qu'il allait faire, et il craignit presque que sa chaloupe se refusât à la contenir ; car il entrevoyait dans les rets une masse inouïe de poissons.

Avides de les saisir, les quatre pêcheurs réunirent toutes leurs forces. Ils déroulent les premières mailles, les secondes, d'autres après... Rien ne paraît. Ils redoublent leurs efforts et continuent leur travail... Rien encore. Déjà les mailles touchent à leur terme.... Rien toujours. Enfin, voilà le fonds où le poisson se réfugie ; là, du moins, ils pourront s'en emparer sans qu'il s'échappe ; là, se trouve tout ce qui doit couronner leurs efforts ! d'innombrables poissons, sans doute ? Non... mais une tête de mort !

A cette vue, tous leurs bras tombèrent pendans ; et, pour la première fois, le flibustier fut saisi d'une indicible frayeur. Ils se demandèrent s'il devait retourner dans le port, et comment il affronterait le ris moqueur de ceux dont il avait méprisé les paroles. Dieu, qui voulait qu'il vécût comme exemple de punition, ne permit pas qu'il périt sous l'impression de son effroi : il ne déchaîna point la tempête pour l'engloutir, et lui permit de regagner la terre.

Lorsque la chaloupe du vieux Jacques vint toucher au rivage, et que ses camarades s'informèrent du résultat de sa pêche, il sembla ne pas les comprendre, et longtems, sans leur répondre, il les fixa avec un étrange regard. Puis, rompant le silence, il leur cria d'une voix stridente : " N'allez pas à la pêche le jour des Morts."

Jacques le flibustier était fou.

C. BETHUYS (des Sables-d'Olonne).

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.

S'adresser à l'Evêché.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivans de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Thérèse, ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de feu MESSIRE J. E. MORISSET, en son vivant, curé de St. Jean l'Evangéliste, et ceux qui ont des RECLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délai à St. Jean l'Evangéliste en l'étude de P. P. DEMARAY notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.
CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et C^o.

A VENDRE
A CE BUREAU
CANTIQUE POUR LA TEMPÉRANCE.
New-York, 15 juillet 1844.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,
DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE
PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.
LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

N. B.— Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornaments et Objets d'Église,

AUSSI
Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
NEW-YORK. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des États-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes : Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboirs et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 8s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, P^{TR}E.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, P^{TR}E.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.